



Fédération de l'Administration Générale de l'État

46, rue des Petites Écuries – 75010 Paris –

☎ 01.42.46.40.19 - @ [contact@fagefo.fr](mailto:contact@fagefo.fr) - [www.fagefo.fr](http://www.fagefo.fr)

## RÉSOLUTION GÉNÉRALE

Le Congrès de la FAGE réuni à **Arzon les 15, 16 et 17 octobre 2013** réaffirme solennellement son attachement à la charte d'Amiens.

Le Congrès réaffirme que le syndicalisme doit grouper les salariés sans distinction d'opinions politiques, philosophiques ou confessionnelles et qu'il lui appartient de se déterminer lui-même sur les problèmes de sa compétence, dont il juge utile de se saisir.

Dans ce cadre, avec la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, le Congrès rejette toute forme de « syndicalisme rassemblé » qui vise à imposer l'unicité syndicale pour étouffer la voix du véritable syndicalisme libre et indépendant.

### DÉMANTÈLEMENT DE L'ÉTAT – DESTRUCTION DE LA RÉPUBLIQUE

Le Congrès dénonce la réforme de l'Etat par la mise en place successive de la LOLF puis de la RGPP **et à présent de la MAP (modernisation de l'action publique)** qui vise à démanteler la Fonction Publique de l'Etat. Ces politiques conduisent à une véritable remise en cause des principes fondateurs de notre République seule garante de l'égalité en droit des citoyens sur l'ensemble du territoire national.

A cet égard, le congrès rappelle son attachement indéfectible au principe de laïcité. Le congrès exige l'unicité des missions des services publics.

Le Congrès condamne la politique de destruction des services des administrations centrales des ministères garantes de l'existence et de l'égalité d'accès des citoyens au service public sur l'ensemble du territoire métropolitain et outre-mer.

Les services des Administrations Générales de l'Etat sont directement visés par ces politiques de destruction mises en œuvre par les gouvernements successifs : régionalisation et inter-régionalisation, décentralisation vers les collectivités territoriales, externalisation vers des agences, des établissements et opérateurs de toutes natures et privatisation conduisant à la dislocation du service public par l'abandon de ses missions.

Le Congrès dénonce l'effacement de la puissance publique de l'Etat au profit d'un processus de régionalisation qui met directement à mal ces principes.

Le Congrès s'élève contre l'autorité dévolue au préfet de région sur l'ensemble des services.

Le Congrès condamne la création des directions départementales et régionales interministérielles et exige le maintien des services déconcentrés de l'Etat de plein exercice dans chaque département.

## DÉFENSE DU STATUT

Le Congrès rappelle que l'impartialité des services de l'Etat procède de l'indépendance des fonctionnaires à l'égard de tous groupes de pression Le Statut Général garantit cette indépendance mise au service de l'intérêt général.

Le Congrès réaffirme son attachement à ce que tout emploi public soit pourvu par un agent sous statut de la fonction publique.

Le Congrès condamne l'ensemble des mesures visant à détruire leurs garanties statutaires telles la loi mobilité et les attaques contre le code des pensions.

Le Congrès exige le maintien des corps et statuts particuliers qui concourent à l'application du principe d'égalité et s'oppose en conséquence à une fonction publique de métiers et autres mesures destructrices du statut (l'interministérialité, fusion de corps...).

Le Congrès affirme dans ce contexte le rôle prépondérant de la F.A.G.E pour défendre les intérêts matériels et moraux de ses mandants.

Le congrès dénonce les modifications statutaires conduisant à l'allongement des carrières pour les adapter à l'accroissement de la durée de cotisations pour bénéficier de la pension de retraites

## MISSIONS DE LA F.A.G.E

Face au démantèlement des services de l'Etat, le Congrès réaffirme la nécessité d'un syndicalisme confédéré libre et indépendant qu'incarne la F.A.G.E dans son secteur.

Le Congrès soutient l'action de l'ensemble des syndicats fédérés mobilisés pour la défense des intérêts et des missions des personnels de l'Etat.

Le congrès souligne la nécessité de mettre en œuvre tous les moyens permettant de développer la coordination et les échanges d'informations entre ses syndicats nationaux, et demande au conseil fédéral de prioriser cet objectif.

Le Congrès mandate le conseil fédéral afin de renforcer la formation syndicale et l'aide juridique aux syndicats nationaux qui la composent.

Le congrès mandate le conseil fédéral pour que la FAGE apporte son appui à tous les syndicats nationaux dans la défense des intérêts des agents de leur secteur, et prenne toute sa place auprès des instances de la F.G.F, de l'U.I.A.F.P, et de la confédération pour toutes les questions qui relèvent de leurs compétences.

Face à la réforme territoriale de l'Etat et à la création, des directions interministérielles départementales et régionales, que nous condamnons, le congrès constate l'impérieuse nécessité de la coordination de l'ensemble des syndicats Force Ouvrière des fédérations concernées.

Face aux conséquences induites par la loi de 2010 modifiant les règles de représentativité syndicale, le Congrès souligne l'intérêt de la coordination au niveau départemental, régional et interrégional des syndicats fédérés à la F.A.G.E.

Le Congrès dénonce la création et la multiplication des structures mixtes public/privé intégrant des personnels fonctionnaires et non titulaires de droit public et des salariés relevant du code du travail et des conventions collectives, tels : Pôle emploi, agences régionales de santé, établissements pénitentiaires mixtes, groupements d'intérêts publics, Maisons Départementales des Personnes Handicapés, FRANCEAGRIMER, etc... Le congrès mandate le conseil fédéral afin de continuer à défendre les intérêts de l'ensemble des agents de l'Etat en maintenant l'affiliation des syndicats nationaux au sein de la F.A.G.E.

La F.A.G.E. doit aider l'ensemble des syndicats nationaux qui la compose à développer les actions de syndicalisation et à renforcer la représentativité de ces derniers.

### **MOYENS D'ACTION DE LA F.A.G.E**

#### **Le Congrès mandate le conseil fédéral**

- pour développer les outils de communications interactifs et inciter les syndicats fédérés à alimenter la base informative.
- pour poursuivre et amplifier la formation des militants ainsi que de diversifier l'offre de stage.
- pour inciter tous les syndicats à créer en leur sein des sections de retraités pour défendre leurs intérêts spécifiques et légitimes

Le Congrès réaffirme que la F.A.G.E., s'inscrira pleinement dans une action interprofessionnelle appelée par la Confédération

Le Congrès appelle tous les travailleurs attachés à la liberté et à l'indépendance et déterminés à faire valoir leurs droits à rejoindre les rangs des syndicats fédérés au sein de la F.A.G.E.

***Adoptée à l'unanimité le 17 octobre 2013 au Congrès d'Arzon***

